



LE MOT DU MAIRE

Parler de vacances en cette période estivale, c'est évoquer bien sûr la période de repos dont tout un chacun peut jouir à sa guise. Pourtant, dérivé de "vacant" (oisif), le terme s'applique d'abord à l'état d'une charge, d'un poste sans titulaire. L'on parle alors de la "vacance d'un poste" ; situation que nous connaissons actuellement à la mairie et que nous nous employons à résoudre rapidement.

Le verbe "vaquer" est issu de la même étymologie. La période de vacances est donc propice à "vaquer à quelque chose". Employons-nous dans ce cas à rendre la vie dans la commune plus agréable en respectant les règles de circulation dans le village, les espaces verts, mais aussi en participant activement aux manifestations organisées par les diverses associations si dynamiques d'Abreschviller. En quelques mots, faisons preuve de civisme, ne nous laissons pas gagner par la vacuité.

A ce propos, je vous encourage à rester vigilants et mobilisés pour le bien de notre école. En effet, à la rentrée de septembre et pour ne pas surcharger les classes existantes, une classe supplémentaire pourrait être créée en maternelle. Pour confirmer cette ouverture, les services de l'inspection académique viendront effectuer le recensement sur place.

Aussi, je souhaite ardemment que tous les enfants de la maternelle soient présents les matins ET après-midis pendant les premiers jours de la rentrée.

Je vous souhaite de bonnes vacances, reposantes et ensoleillées.

Emmanuel RIEHL.

Sommaire

Mot du maire	1
Réunions conseil	2-12
Résultats des élections européennes	12
Travaux de la Mairie	14-13
Travaux du Cimetière	14
Passeport biométriques	14
Recommandations	15
Périscolaire rentrée 2009	16
Aides des parlementaires	16
Le Budokan des 2 Sarres	17
Club de gym féminin	
Volontaire	18
Club d'Épargne Le Donon	18
Foyer Alexandre Chatrian	18
Jazz Dance	19
Chorale St Pierre aux liens	20
Etat civil	21
Nouveaux équipements	22-23
Manifestations	24

Info mairie

78 rue Général Jordy - 57560
Tél : 03 87 03 70 32
Fax : 03 87 03 75 90

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi
de 8 à 12 H & de 14 à 17 H

Courriels :

mairie@abreschviller.fr
riehlem@abreschviller.fr

Site : www.abreschviller.fr

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 janvier 2009



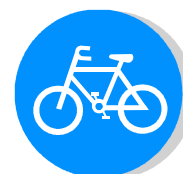
Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- ◆ décide la vente de la maison des conjoints GRILLIET, rue de la Forge ;
- ◆ autorise le maire à signer les conventions pour la participation aux frais liés à la création et au fonctionnement de la CLIS (Classe d'Intégration scolaire) avec les communes de Hartzviller, Héming et Lorquin ;
- ◆ décide de facturer aux parents des enfants de la CLIS le prix des repas, soit 3,50 € ;
- ◆ décide l'achat de 13 ordinateurs portables, 2 ordinateurs de bureau et 1 vidéo projecteur, pour un montant total de 9 557,71 € H.T. pour équiper les écoles, et sollicite une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire de M. Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle ;
- ◆ se prononce favorablement au transfert du siège de la CC2S à Lorquin ;
- ◆ se prononce favorablement au transfert de compétence office de tourisme communautaire et à la modification statutaire du groupe compétence « Développement économique » ;
- ◆ se prononce favorablement aux modifications des compétences dans le cadre des précisions de l'intérêts communautaire, à la suppression de la compétence Schéma de cohérence territoriale, de valider la nouvelle rédaction des compétences mais décide de s'opposer à l'unanimité au transfert de la compétence « Actions favorisant la protection et la mise en valeur du petit patrimoine bâti et initiatives visant à améliorer le cadre de vie dans le cas où la CC2S n'a pas les moyens d'exercer cette compétence, et d'approuver les modifications statutaires qui en résultent ;
- ◆ décide l'achat d'un tracteur pour un montant total de 53 600,00 € H.T., reprise de 18 000,00 € (pannes continues) ;
- ◆ décide de se prononcer défavorablement à la demande d'exonération des droits de place des exposants du marché ;
- ◆ décide d'implanter la borne camping-car sur le terrain situé à côté du terrain de camping, au bord du chemin longeant la Sarre ;
- ◆ valide le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui continue à être consultable à la mairie.

Membres présents : RIEHL Emmanuel, SCHLOSSER Claude, PERNON Pascale, MATHIEU Jean, KREMPP Damien, MANGEOL Odile, DUBOIS Carmen, MARECHAL Ludovic, MOMBERT Jean-Luc, HENRY Jacques, PINOT Alain, FOERSTER Françoise, VATAUX Véronique.

Membres représentés: LANTZ Emmanuel, MATHIS Jacques.

Réunion du 4 février 2009



1) BAIL CC2S

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 03 décembre 2008 concernant le projet de la CC2S de prolonger la piste cyclable jusqu'au stade de football. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un bail emphytéotique. *Unanimité*

2) CONVENTION MAISON D'ENFANTS DE LETTENBACH

Le maire présente au Conseil Municipal la convention à passer avec la Maison d'Enfants de Lettenbach concernant la location du gîte communal pour la période du 1er septembre 2009 au 18 décembre 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le maire à signer cette convention. *Unanimité*

3) CONSULTATION HABITANTS QUARTIER DES LILAS

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 octobre 2008 concernant une consultation des habitants du quartier des Lilas quant à une limitation de la vitesse à 30 km/h.

Il présente les résultats suivants :

- courriers envoyés : 34
- réponses reçues : 19 (soit 55,88 %)
- pour : 17 (soit 89,47 %)
- contre : 2 (soit 10,53 %)



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette consultation. *Unanimité*

4) ACHAT MEUBLES CUISINE

Le maire rappelle au Conseil Municipal que Mme SCHMITT-NEGREL Alexandra, locataire du logement situé au-dessus de la mairie, a installé, à ses frais, une cuisine intégrée. Mme SCHMITT-NEGREL ayant quitté le logement et ne désirant pas récupérer ces meubles propose à la commune de les acquérir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas acheter ces meubles pour le montant demandé, soit 668,64 €. *Unanimité - 4 abstentions - 1 contre*

Il propose 400,00 €. *Unanimité - 1 abstention*

5) MODIFICATION CHARGES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réactualiser les charges des logements communaux. En effet, lors de la régularisation annuelle, certains locataires ont un crédit ou un débit important. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le montant des charges comme suit à compter du 1er mars 2009 :

- logement RDC 88, rue Général Jordy : 90,00 €
- logement 1er étage 88, rue Général Jordy : 90,00 €
- logement 2ème étage 88, rue Général Jordy (F2) : 50,00 €
- logement 2ème étage 88, rue Général Jordy (F1) : 40,00 €
- logement 1er étage 80, rue Général Jordy (n° 3) : 60,00 €
- logement 2ème étage 80, rue Général Jordy (n° 6) : 40,00 €
- logement 1er étage 78, rue Général Jordy (n° 2) : 50,00 €
- logement 2ème étage 78, rue Général Jordy (n° 4) : 40,00 €
- logement 2ème étage 78, rue Général Jordy (n° 5) : 30,00 €

Unanimité



6) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée rue des Lauriers de M. LAMIGE Didier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
 - autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
 - les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Unanimité*

- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 500,00 € l'are,
Unanimité - 6 contres

7) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée à Grand-Soldat de M. LEFEBVRE Samuel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- une servitude de passage au bénéfice de la commune sera mise en place,

Unanimité

- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 150,00 € l'are,

Unanimité

8) TRAVAUX JAVELLISATION

Le maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes de fonctionnement de la station de neutralisation de l'eau à Grand-Soldat et la nécessité pour les agents communaux d'approvisionner manuellement en chlore la station (tous les jours dimanches et jours fériés inclus).

Il présente les deux projets concernant les travaux de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée par l'installation d'unité de javellisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise Captage Neutralisation, pour un montant total de 17 262,12 € H.T..

Unanimité



9) SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable présenté par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et demande au maire de négocier au mieux les intérêts de la commune. *Unanimité*

10) CRÉATION COLUMBARIUM

Le maire présente au Conseil Municipal les différents projets de création d'un columbarium au cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- le projet de l'entreprise DORN SAS a recueilli 12 voix, celui de l'entreprise POMPES FUNEBRES WELSCH a recueilli 3 voix,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise Michel LEDOUX (aménagement paysager), pour un montant total de 1 084,50 € H.T.,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise DORN SAS, pour un montant de 19 430,00 € H.T.,
- autorise le maire à passer commande d'une stèle auprès de l'entreprise ATELIER STMICHEL, pour un montant de 3 600,00 € T.T.C. *Unanimité - 5 abstentions - 2 contres*

11) BOIS STOCKÉ SUR LE TERRAIN ROUGE

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente le lot de bois stocké sur le terrain rouge au plus offrant avec un minimum de 20,00 € le stère, avec un façonnage et enstéré sur place. *Unanimité*

12) DIVERS

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- M. SCHLOSSER, par l'intermédiaire du Crédit Mutuel Sarre et Bièvre, a négocié auprès d'E.I.S. (grande entreprise de matériels informatiques d'Alsace-Lorraine) la mise à disposition gratuite de 7 configurations complètes de postes informatiques recyclés et remis à niveau, dans le cadre de l'ouverture d'une section "Informatique pour Tous", cette section ne coûtera donc rien à la commune,
- l'entreprise COLVIS A. et Fils, adjudicataire du lot plâtrerie (concernant les travaux de réhabilitation de la mairie) a donné son accord pour rembourser le trop versé de 3 273,44 €, demandé par l'architecte depuis le 03.09.2007,
- donne lecture de la réponse de M. Jean-Pierre MASSERET, Sénateur de la Moselle, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition du tracteur,
- pollution aux hydrocarbures : donne lecture de la lettre de l'assurance refusant la prise en charge du sinistre pour cause de forclusion (déclaration hors délais) ; conformément à la délibération du 27.12.2007, la commune va demander le remboursement au responsable de la pollution (soit 3 140,07 €),
- M. Ludovic MARECHAL fait le point sur l'état d'avancement du dossier périscolaire,
- Reprise d'activité de la scierie « Abreschviller Sciage » (ex Scieries Réunies d'Abreschviller).

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, PERNON, KREMPP, MARECHAL, MOMBERT, DUBOIS, MATHIEU, PINOT, HENRY, VATAUX, FOERSTER, LANTZ, MATHIS.

REPRESENTES : MANGEOL pouvoir à DUBOIS.

Réunion du 4 mars 2009

1) TARIFS COLUMBARIUM

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2009 concernant le projet de création d'un columbarium au cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de concession de columbarium :

- 1 case, 2 urnes pour 20 ans : 560,00 €
- 1 case, 4 urnes pour 20 ans : 1 120,00 € *Unanimité*



2) CESSION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée à Grand-Soldat de M. GAUTIER Bernard. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu de l'inutilité du maintien dans le domaine public :

- décide la désaffectation et le déclassement de la parcelle du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- décide la vente de la nouvelle parcelle créée au prix de 150,00 € l'are. *Unanimité*

3) CESSION TERRAIN

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 juin 2008 concernant un accord de principe sur la vente de terrains à M. MORGENTHALER Bernard. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme la délibération du 04 juin 2008,
- décide la vente au prix de 150,00 € l'are,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire. *Unanimité*



4) MODIFICATION POSTES

Le maire expose qu'il aurait lieu de transformer le poste de rédacteur principal à temps complet en

emploi de rédacteur chef à temps complet, le poste d'éducateur 1^{ère} classe à temps non complet (10/35^{ème}) en emploi d'éducateur hors classe à temps non complet (10/35^{ème}) et le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, en tenant compte des dispositions réglementaires.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

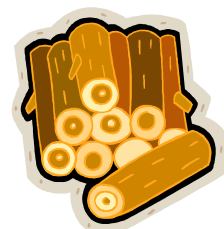
- la création d'un poste de rédacteur chef à temps complet, d'un poste d'éducateur hors classe à temps non complet (10/35^{ème}) et d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- les échelles indiciaires, les conditions de recrutement et les durées de carrière sont celles prévues par les dispositions législatives,
- les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet. *Unanimité*

5) BOIS STOCKÉ SUR LE TERRAIN ROUGE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2008, concernant la mise en vente du bois stocké sur le terrain rouge au plus offrant avec un minimum de 20,00 € le stère, avec façonnage et enstéré sur place.

Le maire procède à l'ouverture des différentes offres reçues et indique les noms et les montants de ces offres :

- M. WELSCH Albert : 20,00 € le stère pour 20 stères
- Mme SCHLACHTER Mariette : 25,00 € le stère
- M. OBERLE Jean-Claude : 32,00 € le stère pour 15 stères
- M. SCHLOSSER Claude de SITIFORT et M. VATAUX Hubert : 21,00 € le stère



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la vente du lot comme suit :

- 15 stères à 32,00 € attribués à M. OBERLE Jean-Claude,
- le reste du lot à 25,00 € attribué à Mme SCHLACHTER Mariette, dans le cas où Mme SCHLACHTER ne désire pas la totalité du restant, le solde serait attribué à 21,00 € le stère à M. SCHLOSSER Claude demeurant à Sitifort et à M. VATAUX Hubert. *Unanimité*

6) EXTENSION RÉGIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étendre la régie communale existante (gîte, camping, photocopieur, vente CD et DVD) aux droits d'inscription au cours informatique fixé à 70,00 € pour 20 heures. *Unanimité*

7) ADHÉSION À L'A.M.E.M.

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Abreschviller étant située en zone du Massif Vosgien peut adhérer à l'Association Mosellane d'Économie Montagnarde (AMEM). Cette association, créée en 1979 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques a pour objet de représenter les collectivités de montagne, les chambres consulaires et les associations auprès des pouvoirs publics et des financeurs, pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de la montagne. Ces objectifs ont été validés en Assemblée Générale Extraordinaire, le 08.12.2008 à l'occasion de la rénovation des statuts. L'association apporte également des services directs à ses adhérents : information, conseils, assistance technique, etc.

Les instances de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le bureau dont la présidence est actuellement assurée par M. David SUCK Conseiller Général de Moselle, entouré de

deux Vices Présidents, M. Jean-Pierre SPRENG Conseiller Général de Moselle, M. Daniel ZINTZ Président du Syndicat des Communes du Pays de Bitche, d'un secrétaire M. Michel SCHIBY Maire de Walscheid, et d'un trésorier M. Paul DELLINGER Maire de Schorbach.

La cotisation comprend 0,02 € par hectare de superficie du ban communal, 0,20 € par habitant auxquelles s'ajoute 0,0015 € par euro de potentiel fiscal, soit pour la commune d'Abreschviller une cotisation totale de 1000,00 €.

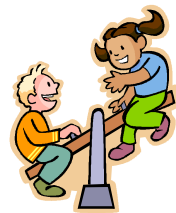
Mode de calcul de la cotisation :

- cotisation proportionnelle à la surface du ban 0,02 € x nb d'ha du ban communal
- cotisation proportionnelle au nombre d'habitants 0,20 € x nb d'habitants
- cotisation proportionnelle au potentiel fiscal 0,0015 € x potentiel fiscal

Cotisation plafonnée à 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le maire, après en avoir délibéré, 8 contres, 3 abstentions, 4 pour :

- ne donne pas son accord pour adhérer à l'Association Mosellane d'Économie Montagnarde, 4 place de la Mairie 57720 VOLMUNSTER ; *Unanimité - 8 contres - 3 abstentions*



8) CRÉATION AIRE DE JEUX

Le maire présente au Conseil Municipal les différents projets de création d'une aire de jeux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise SATD, pour un montant total de 29 245,00 € H.T.,
- sollicite une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire de M. Alain MARTY, député de la Moselle. *Unanimité*

9) ACQUISITION ÉLÉMENTS DE RANGEMENT SALLE DES FÊTES

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'achat d'éléments de rangement à la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des ces éléments de rangement,
- autorise le maire à passer commande auprès de l'entreprise SPECIAL CUISINE, pour un montant total de 3 605,52 € H.T. (2 adjoints proposent de négocier le prix). *Unanimité - 1 abstention*

10) AVENANT MARCHÉ RÉHABILITATION MAIRIE

Le maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise C.G.S., pour le lot n° 1 « Démolition/Gros Œuvre » d'un montant de 8 385,30 €, et l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 février 2009 qui n'a pas pu se prononcer en l'absence de la réponse de l'architecte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- refuse à l'unanimité l'étude de l'avenant,
- décide d'émettre un titre de recette pour le remboursement du trop perçu, soit 59 196,82 €. *Unanimité - 2 abstentions*

11) ACQUISITION BÂTIMENT DU FOYER

Le maire présente au Conseil Municipal l'offre de cession du terrain portant le bâtiment du foyer par l'Association St-Pierre-les-Liens d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'achat du terrain section 1, n° 85, de 5,64 ares pour le prix symbolique de 5,00 €,

- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- autorise le maire à signer l'acte administratif de vente si la procédure le permet,
 - désigne M. Jean MATHIEU pour représenter la commune,
 - les frais de Notaire seront à la charge de la commune. *Unanimité - 1 contre - 1 abstention*



12) Divers

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- la commune percevra une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € pour l'achat d'ordinateurs et d'un vidéo projecteur pour l'école primaire,
- indique les montants annuels des cautionnements accordés,
- mise en place d'un règlement des emplois saisonniers,
- signature de mandats simples dans trois agences immobilières pour la vente de la maison forestière,
- travaux rue Leclerc mise en souterrain ligne électrique,
- travaux électriques à l'école élémentaire,
- conduite d'eau et éclairage public chemin des Aubépines,
- courriers adressés au Sous-préfet, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, M. Jean-Luc CHAIGNEAU et M. Daniel BEGUIN concernant les ouvriers licenciés des S.R.A.,
- mise en place de mandats simples avec trois agences immobilières pour la vente de la maison forestière,
- prochain Conseil Municipal le 30 mars 2009 (comptes administratifs et budgets).

PRÉSENTS : RIEHL, SCHLOSSER, PERNON, KREMPP, MARECHAL, MOMBERT, DUBOIS, MATHIEU, PINOT, VATAUX, FOERSTER, LANTZ, MATHIS, MANGEOL.

REPRÉSENTÉS : HENRY pouvoir à VATAUX.

Réunion du 6 mai 2009

1) POINT COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du présent Conseil la liste annuelle en vue de la formation du jury criminel pour 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

2) LISTE ANNUELLE JURY CRIMINEL

Résultat du tirage au sort : M. ISCH Robert, Mme FAIGLE Martine, Mme HABER Jeanne.

3) DEVIS O.N.F.

Le maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux établi par l'Office National des Forêts d'un montant de 21 180,00 € H.T.. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de refuser ce devis et sollicite une maîtrise d'œuvre avec consultation des entreprises. *Unanimité*

4) MODIFICATIONS DE CRÉDIT

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes : Recettes :

- C/2183 achat matériel de bureau et matériel informatique - 1 500,00
- C/1321 subventions d'équipement non transférables État + 1 500,00. *Unanimité*

5) NOMINATION SUPPLÉANTS SYNDICAT GESTION COLLEGE LORQUIN

M. le maire rappelle la délibération du 10 avril 2008, concernant la constitution des commissions communales et l'absence de suppléants pour la commission « Syndicat de gestion du collège de Lorquin ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer : M. RIEHL Emmanuel et M. SCHLOSSER Claude, suppléants de la commission communale « Syndicat de gestion du Collège de Lorquin ». *Unanimité*

6) RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le service public d'eau potable pour l'année 2008. *Unanimité*

7) VENTE OU LOCATION EMPRISE COMMUNALE

M. le maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes d'achat ou de location d'une emprise communale section 29, parcelle n° 5, portant un chalet en très mauvais état. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajourner le présent point dans l'attente de la visite sur place du Conseil Municipal. *Unanimité*

8) SUBVENTION 2009

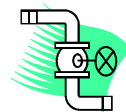
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2009 :
- école maternelle (participation sortie à la ferme de Ritterwald) 200,00 €. *Unanimité*

9) CONTRAT ENFANT-JEUNESSE 2009-2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat Enfant-Jeunesse 2009-2013. *Unanimité*

10) RENFORCEMENT CONDUITE EAU CHEMIN DES AUBÉPINES

M. le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renforcement de la conduite d'eau chemin des Aubépinés et le procès-verbal d'ouverture des plis du 1er avril 2009 attribuant le marché à l'entreprise GARTISER pour un montant de 21 888,75 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés et tous documents se rapportant à la gestion de ce dernier et à la liquidation des dépenses relatives à l'opération. *Unanimité - 1 abstention*



11) EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'emploi de cinq saisonniers au taux horaire de 29/35ème. *Unanimité*

12) LOCATION PRÉCAIRE

M. le maire soumet au Conseil Municipal la demande d'augmentation de loyer de M. Jean-Pierre SCHLEGEL pour la parcelle accueillant l'abri bus et le collecteur à verre sis sur sa propriété, et la convention du 15 octobre 2001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 20,00€. *Unanimité*

13) DIVERS

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :
- la visite du Sous-Préfet du 11 mai 2009 est annulée,

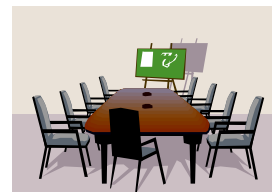


- les membres du Conseil Municipal indiquent leur disponibilité pour assurer les permanences lors des élections européennes du 7 juin 2009,
- les lampadaires chemin des Aubépinés et devant la mairie ont été commandés,
- le diagnostic des pratiques phytosanitaires a été commandé,
- occupation illicite du domaine public,
- signalisation gîte et Grand-Soldat Train Touristique,
- travaux borne camping-car, columbarium et tranchée unité javellisation,
- l'aire de jeux sera implantée derrière l'école maternelle,
- une demande concerne la situation d'Abreschviller Sciage

PRÉSENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, FOERSTER, HENRY, PERNON, LANTZ, MATHIS, PINOT, DUBOIS, LANTZ, MOMBERT.

REPRÉSENTÉS : MANGEOL pouvoir à DUBOIS.

Réunion du 3 juin 2009



1) CESSION TERRAIN

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2009 concernant la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée rue des Lauriers de M. et Mme LAMIGE Didier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 150,00 € l'are.

Unanimité - 4 abstentions

2) CONVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la convention à signer avec la paroisse protestante réformée d'Abreschviller concernant les travaux de réhabilitation et de rénovation du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre cette décision au prochain Conseil Municipal. *Unanimité*

3) TARIFS LOCATION GITE ET CAMPING

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location du gîte communal et du camping comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- gîte communal	:	- la chambre à 2 lits	:	26,00 €/nuit
		- la chambre à 3 lits	:	38,00 €/nuit
		- la chambre à 4 lits	:	50,00 €/nuit
		- lit supplémentaire	:	12,00 €/nuit
		dépôt de garantie de 500,00 €		
- gîte Grand-Soldat	:	- semaine (lundi au lundi 12 h)	:	330,00 €
		- semaine hors week-end (lundi au vendredi 12 h)	:	165,00 €
		- week-end (vendredi au lundi)	:	165,00 €
		- jour (10 h à 10 h)	:	50,00 €
		1 loyer de caution		
- salle gîte Grand-Soldat	:	- jour	:	50,00 €
		- week-end	:	165,00 €
		- semaine	:	330,00 €

- salle gîte Grand-Soldat pour les habitants d'Abreschviller			
- jour	:		35,00 €
- week-end	:		115,00 €
- semaine	:		230,00 €
- camping	:	- par personne	3,00 €/jour
		- enfant moins de 7 ans	gratuit
		- emplacement tente igloo	2,50 €/jour
		- emplacement tente > 7m2	5,00 €/jour
		- emplacement caravane + voiture	6,00 €/jour
		- emplacement camping car	4,00 €/jour
		- branchement électrique	3,00 €/jour
		- véhicule 4 roues	2,00 €/jour
		- garage mort en saison	5,00 €/jour
		- garage mort hors saison	30,00 €/mois
		- chien	1,00 €/jour
		- moto	1,00 €/jour.

Unanimité

4) TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter de la rentrée de septembre 2009 :

Quotient familial	Forfait matin	Midi	Forfait soir		
			Horaires	07h30-8h30	11h30-13h30
- 4 140,00 €	1,30 €	5,90 €	2,15€	0,40 €	0,40 €
de 4 140 € à 5 460,00 €	1,55 €	6,55 €	2,70 €	0,55 €	0,55 €
de 5 460,01 € à 8 500,00 €	1,80 €	7,15 €	3,10 €	0,65 €	0,65 €
+ 8 500,01 €	1,95 €	7,90 €	3,40 €	0,70 €	0,70 €.

Unanimité



5) SUBVENTION 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour 2009, dans le cadre du Festival des 7 Roses et du concert à Abreschviller : 300,00 € pour l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann. *Unanimité*

6) SUBVENTION 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention d'équipement exceptionnelle suivante pour 2009, dans le cadre de la construction de l'abri du rond-point des Pommiers : 150,00 € pour le Club Vosgien. *Unanimité*

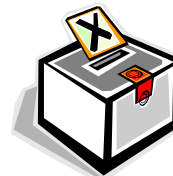
7) PACTE 57

Le maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place, par le Conseil Général de la Moselle, du nouveau dispositif d'aide aux communes dénommé PACTE 57. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au PACTE 57. *Unanimité*

8) DIVERS

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- inauguration de la borne camping-car le lundi 15.06.09 à 16 h 30,
- inauguration du columbarium le lundi 15.06.09 à 17 h 30,
- inauguration de la section informatique à l'école élémentaire le lundi 29.06.09 à 15 h,
- démonstration d'une collecte d'ordures ménagères le lundi 8 juin à 17 h sur la ZAC des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg, pour les délégués communautaires
- affaire C.G.S. (PICCIN) : la commune, ayant été assignée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, a mandaté un avocat chargé de défendre ses intérêts devant ce même tribunal.



PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, FOERSTER, HENRY, PERNON, LANTZ, MATHIS, PINOT, DUBOIS, LANTZ, MOMBERT, MANGEOL.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Du dimanche 7 juin 2009 à Abreschviller

Inscrits : 1032 Votants : 382 (37,02 %)
Blancs / nuls : 22 (02,13 %) Exprimés : 360 (34,88 %)

LISTE	VOIX	%
1 NPA - Yvan ZIMMERMANN	26	7,22
2 PS - Catherine TRAUTMANN	41	11,39
3 Europe Démocratie Esperanto - Fabien TSCHUDY	1	0,28
4 Lutte ouvrière - Claire ROCHER	7	1,94
5 RIC - Thomas CUERQ	0	0,00
6 Majorité présidentielle - Joseph DAUL	110	30,55
7 Europe Ecologie - Sandrine BELIER	41	11,39
8 Debout la République - Jean-Pierre GERARD	10	2,78
9 FN - Bruno GOLLNISCH	31	8,61
10 MPF CPNT Libertas - Christophe BEAUDOUIN	24	6,67
11 Parti humaniste - Marie-Laurence CHANUT	0	0,00
12 Communistes - Antonio SANCHEZ	0	0,00
13 Alternative libérale - Christian BRAGA	1	0,28
14 Newropeans - François GUERIN	0	0,00
15 Alliance écologistes indépendante - Antoine WAECHTER	19	5,28
16 Front de gauche - Hélène FRANCO	5	1,39
17 Europe Décroissance - Catherine BAHL	0	0,00
18 Modem - Jean-François KAHN	44	12,22
19 Alliance royale - Sandrine PICO	0	0,00

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE EN 2005 ET 2006 : Lot n°1 Gros œuvre Attribué à l'entreprise CGS PICCIN

Le 24 décembre 2008 la mairie a reçu un courrier de M. DILLENSCHNEIDER architecte ayant assuré la maîtrise d'œuvre en 2005 et 2006 des travaux de réhabilitation de la mairie et d'un bâtiment annexe.

Ce courrier contenait un avenant pour les travaux du lot n° 1 gros œuvre attribué à l'entreprise CGS-Piccin de Sarrebourg. Cet avenant était accompagné de **deux devis** l'un pour des travaux en moins d'un montant de 59 196,89 €, l'autre pour des travaux supplémentaires d'un montant de 67 582,12 €.

La différence entre les travaux en moins et les travaux en plus représente une somme de 8 385,30 € à payer par la commune.

Ces **devis** sur lesquels le conseil municipal doit délibérer sont tous les deux datés du **12 juillet 2006 mais ont été reçus seulement le 24 décembre 2008 soit deux ans et demi plus tard alors que tous les travaux sont terminés depuis fin 2006.**

La totalité des travaux dus à l'entreprise dans le cadre du marché lui a été payée en juillet 2006 au vu du certificat de paiement n° 6 contrôlé et visé par l'architecte. Le montant total des paiements s'élève à 179 714,40 € TTC.

Ce certificat de paiement reprend toutes les positions du marché prouvant ainsi que tous les travaux prévus dans le marché ont bien été exécutés.

Ceci n'est malheureusement pas le cas.



1) LES TRAVAUX EN MOINS

Un pointage exhaustif du devis relatif aux travaux en moins montre, que bien que non exécutés par l'entreprise, ces travaux ont quand même été payés par la commune pour un montant de 59 196,89 € avec l'accord de l'architecte et du maire.

En effet, dans sa lettre du 19 février 2009, **l'architecte confirme qu'il a bien fait payer à la commune d'Abreschviller des travaux qui n'ont pas été exécutés** et indique que : *s'il contrôle et vise des travaux qui ne sont pas réalisés, c'est parce qu'il a en face de lui des devis pour des travaux exécutés mais non facturables parce que non contractualisés par un avenant!!!* Et d'ajouter : *il est incontestable que cette pratique nous met en porte à faux avec les dispositions du Code des marchés Publics...*

2) LES TRAVAUX EN PLUS

Les travaux en plus et non pas supplémentaires qui sont proposés à la commune puisqu'ils remplaceraient des travaux en moins, n'ont strictement rien à voir avec les positions du marché initial passé avec l'entreprise CGS-Piccin.

Rappelons qu'un devis de travaux doit toujours être soumis - avant toute exécution - au vote du conseil municipal qui peut accepter ou non les travaux proposés.

Enfin une autre anomalie importante apparaît entre le décompte définitif établi par l'architecte le 7 mars 2007 et le montant réclamé par l'entreprise au titre de l'avenant.

Ce décompte définitif indique des travaux supplémentaires pour 2 662 € HT alors que l'avenant qu'il nous soumet et qu'il a contrôlé le 23 décembre 2008 indique lui 5 808 € HT soit une différence inexplicquée de 3 146 € au détriment de la commune.

En conclusion, et en fonction des travaux qu'elle a réellement réalisés et qui ont été autorisés par le conseil municipal, il apparaît que l'entreprise CGS-PICCIN a perçu 59 196,89 € TTC en trop.

Au cours de la séance du 4 mars 2009, le conseil municipal a refusé à l'unanimité l'étude de l'avenant proposé. Ce refus de faire exécuter les travaux supplémentaires entraîne de facto le remboursement par l'entreprise des sommes qui lui ont été payées pour des travaux qu'elle n'a pas faits .

La demande de remboursement de 59 196,89 € lui a été adressée le 19 mars 2009.

Par un courrier reçu en mairie le 22 mai, l'entreprise a assigné la commune devant le Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annulation de la demande de remboursement. Elle demande également de condamner la commune d'Abreschviller à lui payer la somme de 8 385,30 € correspondant à des travaux supplémentaires dont le devis n'a pas été accepté par le conseil municipal.



TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE AFFAIRE PIERCY

Cette affaire est également devant le Tribunal Administratif de Strasbourg qui devra se prononcer sur des travaux d'un montant de 47 876,81 € dont le conseil municipal n'a jamais eu connaissance et pour lesquels les crédits n'étaient même pas prévus au budget.

Pour ces deux affaires d'un montant total de 115 459 € (757 361 Frs), la commune a chargé un avocat au Barreau de Metz spécialiste en droit public et en droit des collectivités territoriales de défendre ses intérêts.

Jean MATHIEU,
Adjoint chargé des finances.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Les passeports sont à présents biométriques, c'est-à-dire qu'ils contiennent une photo et des empreintes digitales numérisées.

Le formulaire de demande est à retirer à votre mairie de domicile : les pièces à joindre au dossier vous seront indiquées.

Attention : le dossier complet **doit être déposé à la mairie principale de Sarrebourg** au service des passeports biométriques par le demandeur en personne (car prises d'empreintes), de même que la restitution du passeport. Les horaires d'ouverture sont les suivantes : du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 00.

RECOMMANDATIONS DIVERSES

Utilisation des bouches incendie

L'utilisation des bouches incendie de la commune est interdite à toute personne et / ou toute entreprise.

Réglementation pour la circulation du Train Forestier

Des mesures de sécurité routière sont imposées à la commune pour le passage du Train Forestier. Des panneaux « **STOP** » sont placés aux passages suivants :

- Au niveau du gîte communal
- Avant l'arrivée à Grand-Soldat.

Merci de respecter ces signalisations pour votre sécurité.



Bruits

Attention : l'utilisation de matériel « bruyant » est réglementée par l'arrêté municipal du 7 juillet 1997

Rappel : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

- ◇ les jours ouvrables de 08 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00
- ◇ les samedis de 09 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- ◇ les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00



Merci de respecter la tranquillité de vos voisins.



Feux

Selon le Règlement Sanitaire Départemental, article 84 – élimination des déchets : le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Ceci est un rappel à tous les habitants concernant les brûlages de toutes natures (entretien des jardins, etc.). De nombreux déchets sont acceptés à la déchèterie : pensez à consulter votre calendrier de tri des ordures ménagères.

Déclaration des mini-motos et des mini-quads

C'est une obligation depuis le 2 juin 2009, les propriétaires (des engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h) doivent déclarer leur véhicule auprès du Ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr. Un numéro d'identification sera délivré pour chaque machine, devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et également figurer sur une plaque d'identification fixée sur le véhicule (déclaration à faire : propriétaires actuels dans les 6 mois, nouveaux propriétaires dans les 15 jours).

PÉRISCOLAIRE À LA RENTRÉE 2009

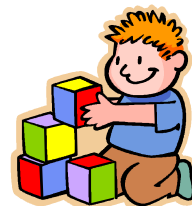
Le périscolaire ouvrira ses portes à la rentrée 2009 sous le thème « l'art dans tout ses états ».

Ainsi 20 enfants (30 le midi) de 3 à 12 ans pourront faire des activités manuelles, sportives ou même culinaires ! Les enfants seront encadrés par les assistantes maternelles de l'école maternelle et par la directrice du périscolaire.

L'accueil se fera à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir. La prise des repas aura lieu à la maison d'enfants de Lettenbach.

Deux dates d'inscriptions sont proposées aux familles :

- ◇ le vendredi 26 juin de 18h à 19h30
- ◇ et le samedi 04 juillet de 10h à 11h



à la salle du conseil. Lors des inscriptions différentes pièces vous seront demandées :

- ◇ photocopie du carnet de vaccinations
- ◇ photocopie de l'avis d'imposition 2007 (pour calculer leur quotient familial et donc le tarif)
- ◇ numéro CAF
- ◇ numéros de sécurité sociale des parents
- ◇ nom et numéro de l'assurance scolaire et extrascolaire
- ◇ photocopie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement de l'enfant (en cas de séparation des parents)

Bien sûr, la directrice, Aurore GAUTHIER, reste à votre disposition pour toute question.

AIDES DES PARLEMENTAIRES

Plusieurs aides exceptionnelles ont été accordées à la commune par les différents parlementaires :

- ◇ 2162,00 € pour l'achat de matériel informatique sur un montant de 4329,30 € HT par le sénateur Jean-Marc TODESCHINI
- ◇ 1324,00 € pour l'achat d'un standard téléphonique pour la mairie sur un montant de 2649,60 € HT par le sénateur Philippe LEROY
- ◇ 1383,00 € pour l'achat d'ordinateurs et d'un vidéo projecteur pour l'école primaire sur un montant de 8813,16 € HT par le sénateur Jean-Louis MASSON
- ◇ 10000,00 € HT pour l'achat d'un tracteur sur un montant de 35600,00 € HT par le sénateur Jean-Pierre MASSERET
- ◇ 5000,00 € HT pour la création d'une aire de jeux sur un montant de 29245,00 € HT par le député Alain MARTY

Le conseil Municipal les remercie pour toutes ces aides qui ont permis à la commune d'acquérir du nouveau matériel.





LE BUDOKAN DES 2 SARRES

**vous accueille à Abreschviller dans la salle de ping-pong
et à Saint-Quirin dans la salle de sports**

JUDO, TAI CHI ou GYMNASTIQUE DOUCE, se pratique chaque semaine par des professeurs diplômés.

LE JUDO : (voie de la souplesse) sport art martial avant tout éducatif englobant, la discipline, le contrôle de soi, le respect de l'autre, le plaisir de faire un effort mesuré, un atout indéniable pour enfant et adulte, un bien être et un équilibre partagé (ingrédient indispensable contre le stress quotidien).

Il permet, chez les plus jeunes notamment, de prendre conscience de chaque partie de son corps. Les enchaînements de mouvements vont développer à la fois la souplesse, la coordination et de manière générale le dynamisme.

Quant à la compétition elle est libre et reste au choix des pratiquants ayant envie de connaître leurs capacités. Les déplacements se font en minibus (en accord avec la mairie de Saint-Quirin).

LE TAI-CHI : c'est cette fameuse gymnastique d'origine chinoise. Entre méthode de relaxation et art martial, cette pratique a de plus en plus de succès en France.

Quels effets réels sur la santé ? Si les effets du Tai-chi-chuan sur le "Chi" restent peu étudiés scientifiquement, les bienfaits de cette gymnastique sont réels. Ainsi, il a l'avantage d'être accessible au plus grand nombre, nul besoin d'être un athlète accompli pour débiter.

Le Tai-chi-chuan est d'ailleurs une méthode éprouvée pour gérer le stress et retrouver le calme. Il est d'autant plus efficace si les mouvements sont pratiqués en plein air. Certains prétendent également qu'il aurait des vertus sur le système immunitaire.

LA GYMNASTIQUE DOUCE : adapté aux adultes voulant reprendre ou continuer une activité sportive en douceur, celle-ci est un bon atout pour maintenir son corps « éveillé » ; c'est une bonne thérapie et un moment agréable d'entretenir certains muscles de son corps.

HORAIRES DES DIFFÉRENTES PRATIQUES



Salle de sports à Saint-Quirin tel 03.87.08.63.85 heures de cours

<u>JUDO</u>	MARDI	18H00 à 19H30 19H45 à 21H15	JEUNES ADULTES DÉBUTANTS (4 à 7 ans)
	MERCREDI	17H00 à 18H15	

Responsable : Arnaud OSWALD (Tél : 03 87 07 13 66)

VENDREDI	18H00 à 19H30 19H45 à 21H30	JEUNES ADULTES
----------	--------------------------------	-------------------

Responsable Jeunes : Claude BARBI (Tél bureau: 03 87 24 54 30 ou 06 08 27 59 34)

Responsables Adultes : Gilbert BETTI (Tél : 06 83 82 67 97) et Vincent DINCHER (Tél : 06 08 78 54 75)

GYMNASTIQUE DOUCE LUNDI et JEUDI 18H30 à 19H 30
Responsable : Edith CALIGUIRI-WANTIEZ (Tél : 03 87 25 53 75)

Salle de ping-pong à Abreschviller

<u>TAI CHI</u>	LUNDI	19H00 à 20H30	DEBUTANTS + INITIES INITIES
	JEUDI	19H30 à 20H30	

Responsable : Pierre GROSJEAN (Tél : 03 87 03 73 68)

CLUB DE GYM FÉMININ VOLONTAIRE

Ce club est présent depuis 1977. Il est affilié à la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (FFPGV) et compte 39 adhérents pour la saison 2008/2009..

L'objectif est de rester en forme grâce à la pratique d'une activité physique à raison d'une séance par semaine.

Les activités proposées sont le CAF (cuisses-abdos-fessiers) et le STEP.

Certaines séances se déroulent avec des jeux collectifs afin de faciliter et de renforcer l'échange entre les adhérent(e)s.

Magali FERRY,
Présidente de l'association.

CLUB D'ÉPARGNE « LE DONON »



Le Club Épargne « Le DONON » a été créé le 9 Juin 2007.

Une « levée » est faite chaque fin du mois pour relever la somme de chaque épargnant afin d'avoir un suivi régulier.

L'ensemble du comité serait heureux de vous compter parmi ses adhérents. Il reste des cases à votre disposition pour 2 euros avec dépôt minimum de 20 euros par mois.

FOYER ALEXANDRE CHATRIAN

Le 27 avril 2009, le comité du Foyer Alexandre Chatrian (F.A.C.) a élu son nouveau bureau.

Composition : Présidente : JACQUOT Séverine
Vice-présidente : GODART Marie-Pierre
Secrétaire : WELSCH Dominique
Trésorerie : JACQUOT Lionel



Le F.A.C. compte actuellement 7 membres actifs et plus d'une vingtaine d'adhérents.

Le centre aéré de cet été s'est déroulé du 13/06/2009 au 31/06/2009.

Le thème de cette année était : « ARTS ET CRÉATIONS » pour les enfants de 6 ans à 12 ans.

Comme chaque année le F.A.C. organise son loto d'automne le 10 novembre 2009 à 20 H 00 à la salle des fêtes d'Abreschviller.

INFOS : A compter de septembre 2009 différentes sections vont s'ouvrir au F.A.C. :

- ◇ Mercredis et samedis récréatifs pour les enfants
- ◇ Ateliers cuisine / peinture / bricolage / déco / tricot / crochet et bien d'autres encore.

Les dates de ces différents ateliers vous seront communiquées ultérieurement.

Pour plus de renseignements, des permanences sont ouvertes tous les mardis et jeudis de 15 H 30 à 17 H 30 au F.A.C.

Toute personne désirant nous accompagner dans nos différentes démarches sera la bienvenue.

Le foyer Alexandre Chatrian,
La Présidente et ses membres.

JAZZ DANCE

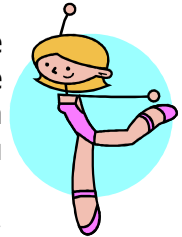
"Et notre cœur bat au rythme de la danse"

Le JAZZ DANCE est né en novembre 1987 à l'initiative de Melle Claudine SALTZMANN, animatrice bénévole, qui crée une section danse au Foyer Alexandre CHATRIAN d'Abreschviller. Sa vocation est de développer un enseignement de la danse accessible à tous (débutants enfants, adolescents ou adultes, amateurs ou passionnés issus de toutes origines sociales et culturelles).

En 1999, il prend son indépendance et devient l'Association JAZZ DANCE, présidée par Mme KERN Marilyne.

Aujourd'hui, l'Association possède l'agrément ministériel de Jeunesse et Sports. Elle est inscrite à la Fédération Française de Danse et emploie une animatrice à temps partiel. Gérée par un comité de 10 bénévoles, sous la présidence de Mme JOLY Marie-Françoise, elle compte quelques 130 licenciés. Elle organise plusieurs manifestations (gala, concours, stages...) et participe à de nombreux concours maintes fois gratifiés du 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} prix.

Ainsi, chaque année, le JAZZ DANCE met tout en œuvre pour faire, avec ses adhérents, un petit pas (de danse) de plus dans le monde passionnant du spectacle et de la culture.



DÉTAILS DES ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS

8 cours sont proposés, les mercredis et samedis, par niveau et par âge (à partir de 5 ans). La saison se termine par un **gala** de fin d'année programmé traditionnellement la veille de la fête des mères. Les costumes, financés par l'Association, sont réalisés sur mesure pour chaque élève.

L'activité du JAZZ DANCE réside également dans l'organisation de **stages de danse** et, depuis 1997, d'un concours à l'échelle nationale intitulé "**Le Trophée Serge Piers**".

Gala de la fête des mères : **Samedi 6 juin 2009 à 20h**, 21^{ème} gala à la salle des fêtes d'Abreschviller. Cette manifestation permet aux élèves de présenter à leur famille et amis le fruit de plusieurs mois de travail.

Stage à venir : **Du 25 au 29 Août 2009**, stage Jazz Passion, niveaux intermédiaires et avancés, animé par Serge et Zet PIERS. A noter que les stages sont ouverts à toutes les associations et écoles régionales. Quant aux élèves du Jazz Dance, elles ont également la possibilité de participer à des stages extérieurs (Nancy, Strasbourg, etc...) financés en partie par l'Association.

Concours : Les élèves des cours "Ados" et "Avancés" participent chaque année à divers concours locaux. Elles ont notamment remporté récemment la seconde place aux rencontres d'Amanviller et la quatrième, au concours de Rohrbach-les-Bitche.

Trophée Serge PIERS : **Samedi 28 mars 2009**, 13^{ème} Trophée organisé par l'Association à la Salle des Fêtes du village. Ce concours fait d'Abreschviller, l'espace d'une soirée, une "mini capitale" de la danse. Ce soir là, 12 compagnies soit 140 danseuses ont rivalisé de talent devant un jury composé de professionnels de la danse et présidé par Serge PIERS (chorégraphe de renommée internationale). C'est le groupe « Octopus » de l'ASP Danse de Porcellette (Moselle) qui a remporté cette édition 2009 succédant ainsi à l'« Atelier Boissy Châtel Dance » (Seine et Marne).

Renseignements : ASSOCIATION JAZZ DANCE

Mme JOLY Marie-Françoise – Présidente

1D chemin des noisetiers

57560 ABRESCHVILLER

03-87-08-64-28

jazz-dance-abresch@orange.fr

CHORALE SAINT PIERRE AUX LIENS

Le comité remercie l'équipe municipale pour l'opportunité qui lui est offerte, de rendre compte à la population d'Abreschviller des activités de la chorale paroissiale Saint Pierre aux Liens. La chorale est inscrite au registre des associations à but non lucratif, loi de 1901, du tribunal de Sarrebourg.

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 mai dernier, voici la composition du comité :

Président : Bernard NOBLET
Vice présidente : Christiane MORGENTHALER
Trésorière : Marie-Claire LAINE
Trésorier adjoint : Christian SAGRE
Secrétaire : Bernard MORGENTHALER
Secrétaire adjointe : Colette BOSSLER
Assesseurs : Marie-Claire DELANZY, André ISAAC et Daniel LASBENNES.



Un hommage tout particulier a été rendu à Christiane MORGENTHALER qui a assuré la présidence pendant 7 ans et qui passe la main pour pouvoir se consacrer encore mieux à la chorale d'enfants. Merci Christiane.

Les ressources de notre association proviennent de :

Subvention du conseil de fabrique : 200 €

Subvention de la commune : 195 €

et de quelques rares dons volontaires de particuliers pour des événements familiaux tels que mariages et enterrements, sachant qu'aucune rémunération n'est prévue pour la chorale, sur les factures de cérémonie.

Le groupe actuel, fort de 25 membres, est issu de la fusion des chorales paroissiales d'Abreschviller et de Voyer, regroupement devenu nécessaire pour la survie du chant à l'église.

La chorale d'enfants compte 12 membres (9 filles et 3 garçons) et peut encore accueillir des jeunes motivés par le chant en groupe.

Annuellement, la chorale assure l'animation d'une cinquantaine d'offices et participe à autant de répétitions pour vous offrir le meilleur service.

En plus des chants liturgiques, nous nous sommes fait plaisir en commençant un répertoire varié de chants profanes et sacrés qui nous permettent de participer à des concerts tels que Saint Vincent de Paul à Sarrebourg, le marché de Noël à Saint Quirin, des animations à la maison de retraite Sainte Véronique, la fête de la musique à Grand-Soldat et un concert annuel de fin d'année en l'église d'Abreschviller.

Combien de temps la chorale pourra-t-elle encore fonctionner ?

Il y a les dépenses de fournitures (partitions, classeurs...) et de stage (quelques choristes participent à des journées de formation musicale).



Chaque année, elle s'offre le luxe d'un repas à la Sainte Cécile, pour remercier les choristes de toutes les heures consacrées bénévolement à la collectivité et aussi pour resserrer les liens d'amitié indispensables au bon fonctionnement du groupe.

Même avec des structures bien établies et un fonctionnement rigoureux qui n'a rien à envier à d'autres chorales, notre association reste bien fragile. Les plus anciens, atteints par la limite d'âge seraient heureux d'accueillir et de former des plus jeunes, pour les remplacer progressivement.

La chorale d'enfants n'a pas encore la capacité d'assurer cette mission dans l'immédiat.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au sein du groupe.

Contacts téléphoniques : Chorale adultes : Bernard Noblet 03 87 03 72 05
Chorale enfants : Christiane Morgenthaler 03 87 03 74 47

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- BRICHLER--HICK Maxence, né le 29/12/2008, fils de HICK Dominique et de BRICHLER Christine
- LAMIGE Gabin, né le 08/01/2009, fils de LAMIGE Didier et de HERRMANN Angélique
- CARABIN--MOUCHOT Candice, née le 06/03/2009, fille de CARABIN Cyrille et MOUCHOT Valérie
- MEINTZER Mélina, née le 05/04/2009, fille de MEINTZER Stéphane et de FERRARI Audrey
- KELLER Loanne, née le 08/06/2009, fille de KELLER Jérôme et de FEISS Céline

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



MARIAGES :



- De WILL Jean-Marc et OBERLE Alexandra, mariés le 09/05/2009
- De TARRILLON Bernard et BOURLETT Thérèse, mariés le 01/06/2009

Toutes nos félicitations aux mariés.

DÉCÈS :



- ROGER Henri, décédé le 09/01/2009
- HABER André, décédé le 13/01/2009
- SEYER Gustave, décédé le 18/01/2009
- FERST épouse OHMER Claire, décédée le 03/03/2009
- SCHANG Armand, décédé le 19/03/2009
- MATHIS Philippe, décédé le 25/03/2009
- SCHAUER veuve CORDIER Madeleine, décédée le 25/03/2009
- WEISHARD veuve SIMON Marie, décédée le 25/03/2009
- SIMON Albert, décédé le 13/05/2009
- VANY veuve SIMON Anne, décédée le 28/05/2009



Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Miroirs de sécurité

Suite à une décision du Conseil Municipal, la commune s'est dotée de plusieurs miroirs de sécurité.
En tout quatre miroirs ont été mis en place :

- au carrefour rue de la Vieille Église / rue des Ségards / rue Général Rampont
- au carrefour du chemin de la ligne Barry / rue du Général Leclerc, au niveau du Temple Protestant
- au carrefour rue Saint-Pierre / rue Général Rampont, au niveau du Foyer Alexandre Chatrian et de la Maison de Retraite Sainte-Véronique
- rue du Moulin pour la visibilité du Train Forestier, au niveau du Gîte d'Etape Communal.

En effet, de nombreux carrefours étaient dangereux en raison d'un manque de visibilité.
Ces miroirs serviront à la sécurité des usagers de la route, mais n'oubliez pas de rester vigilants.

Unité de javellisation

Les ouvriers de la commune ont terminé les travaux à Grand-Soldat. Sous la direction d'Albert Zwick, ils ont creusé une tranchée de 900 m de longueur sur 60 cm de profondeur pour l'enfouissement du câble électrique de la station de javellisation automatique.

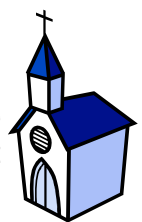
En raison des parties rocheuses, il a fallu utiliser un marteau-piqueur et une pelleteuse pour dégager la tranchée.

Jusque là, les ouvriers devaient se rendre régulièrement à Grand-Soldat pour javelliser l'eau de la commune.

Dorénavant, le dosage se fera ensuite automatiquement, mais les contrôles continueront à être réguliers.

Parvis église

Le parvis de l'église a été doté d'un garde-corps réalisé par les ouvriers communaux. Cette barrière joint l'utile à l'agréable : elle assure la sécurité de tous et permet un fleurissement plus important du centre du village ; offrant ainsi un écrin au lieu de culte.



Columbarium / Borne camping-car



Le conseil municipal a décidé de mettre en place un columbarium avec une stèle au jardin du souvenir. L'inauguration a eu lieu le lundi 15 juin.

Le même jour, une borne camping-car a été mise en service au camping municipal.

Achat d'un nouveau tracteur

Un nouveau tracteur pour la commune est arrivé le 22 mai en remplacement de l'ancien souvent défaillant et coûteux en réparations. D'une puissance de 105 CV, il permettra aux agents communaux d'effectuer plus rapidement et plus sûrement tous les travaux qui sont nécessaires à l'entretien de la commune . Il sera notamment plus efficace pour les travaux de déneigement qui seront d'ailleurs faits avec moitié moins de temps qu'auparavant. Un débroussailleur pourra enfin y être adapté .

D'un montant initial de 65.104 € TTC, il ne coûtera finalement à la commune que 25 600 € compte tenu de la reprise âprement négociée de l'ancien, d'une subvention accordée par M. Jean-Pierre MASSERET et de la récupération de la TVA.



Informatisation des écoles



L'école élémentaire est à présent dotée de nouveaux ordinateurs portables pour les élèves. Le conseil municipal a fait ce choix pour une question de mobilité entre les différentes classes. Ainsi tous les élèves pourront en bénéficier en fonction des horaires choisis par les enseignants.

L'école maternelle a reçu également de nouveaux ordinateurs pour la gestion courante par les enseignants.

Les ordinateurs deviennent un moyen incontournable de communication de nos jours. La mise en place de ces équipements est un investissement indispensable mais qui est subventionné.

Informatique pour tous

Au 1^{er} étage de la bibliothèque municipale, la section "Informatique Pour Tous" créée par la Commune d'Abreschviller a été inaugurée mardi 14 avril à 13h30 en présence des futurs stagiaires, des animateurs et de la municipalité. Le maire, Emmanuel Riehl, souhaite la bienvenue à l'assemblée en expliquant qu'avec la création de cette section, une autre promesse de campagne venait d'être validée. Il donne ensuite la parole à M. Claude Schlosser - premier adjoint - qu'il qualifie de maître d'œuvre de cette section.

Dans son allocution, M. Schlosser retrace la chronologie de la mise en place de cette nouvelle activité municipale dont le but est d'initier les apprenants à l'usage de l'outil informatique. Un partenaire oeuvrant dans l'environnement professionnel du premier adjoint, proposait de recycler 7 postes informatiques sous couvert d'usage pour une bonne cause. La cause était toute trouvée ; la section pouvait voir le jour sans obérer les finances communales. Après la mise en place technique et la réalisation d'un réseau internet, il ne restait plus qu'à soumettre l'idée à la population.

Le succès ne s'est pas fait attendre, 25 candidatures pour 7 ordinateurs : un vrai challenge. L'intérêt pour cette activité permit aussi à quelques talents d'animateurs en sommeil, de se révéler : Mme Yasmine Taalo, M. Hubert Chemidlin, M. Jean-Marie Mouton. Lors de son discours, M. Schlosser les a chaleureusement remerciés, car on ne s'improvise pas animateur du jour au lendemain. Il faut de la patience, du travail et du don de soi, notamment dans le cadre du bénévolat. Lors de réunions préparatoires avec les animateurs, les horaires suivants ont été mis en place : le mardi de 14h à 16h et le mercredi de 15h à 17h sur 10 semaines.

Ainsi 14 personnes ont été formées à la session de printemps et sont ravies de leur formation. La session d'automne est déjà complète : pour vous dire le succès de cette initiative auprès des habitants !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2ème semestre 2009

JUILLET

- ♣ Dimanche 5 : Kermesse de la Paroisse Protestante à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 5 : Fête de la myrtille par l'Office de Tourisme au Préau du Train Forestier
- ♣ Dimanche 12 : Brocante par le Vogesina Club au secteur de la gare du Train Forestier
- ♣ Lundi 13 : Bal par l'Amicale des Sapeurs Pompiers au Centre de Secours
- ♣ Lundi 13 : Feu d'artifice par la Commune au plan d'eau
- ♣ Mardi 14 : Cérémonie de la Fête Nationale par la Commune à la salle des fêtes
- ♣ Mardi 14 : Portes ouvertes du Centre de Secours par les Sapeurs Pompiers
- ♣ Semaine du 13 au 17 : Centre aéré par le Foyer Alexandre Chatrian
- ♣ Samedi 18 : Méchoui par Détente & Loisirs du Préau au Préau du Train Forestier
- ♣ Semaine du 20 au 24 : Centre aéré par le Foyer Alexandre Chatrian
- ♣ Dimanche 26 : Descente du Donon par le Club Vosgien au Préau du Train Forestier
- ♣ Semaine du 27 au 31 : Centre aéré par le Foyer Alexandre Chatrian



AOÛT

- ♣ Samedi 1 au lundi 3 : Fête patronale par l'Harmonie La Vosgienne à la salle des fêtes
- ♣ Samedi 1 au lundi 10 : Fête foraine à la Place Billaudet
- ♣ Semaine du 3 au 7 : Vacances sportives par la Commune et des associations à la zone de loisirs
- ♣ Semaine du 10 au 14 : Vacances sportives par la Commune et des associations à la zone de loisirs
- ♣ Semaine du 17 au 21 : Vacances sportives par la Commune et des associations à la zone de loisirs
- ♣ Mardi 25 au samedi 29 : Stage de Danse par le Jazz Dance à la salle de danse
- ♣ Dimanche 30 : Sortie vélo par Détente et Loisirs du Préau au Préau du Train Forestier

SEPTEMBRE

- ♣ Dimanche 27 : Marche et soupe de pois par les Donneurs de Sang à la salle des fêtes

OCTOBRE

- ♣ Samedi 3 : Loto de l'Amicale du Personnel Communal à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 4 : Fête des Champignons par l'ACFA au Préau du Train Forestier
- ♣ Samedi 10 : Fête du Vin Nouveau par les Donneurs de Sang à la salle des fêtes
- ♣ Samedi 17 : Soirée Moules Frites par les Jeunes Sapeurs Pompiers à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 25 : Marche et Repas par Détente et Loisirs du Préau à la salle des fêtes
- ♣ Samedi 31 : Halloween par le Vogesina Club à la salle des fêtes
- ♣ Samedi 31 : Halloween par l'ACFA et l'Office de Tourisme au Départ du Train Forestier



NOVEMBRE

- ♣ Vendredi 6 : Don du Sang à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 8 : Marche et soupe de pois par le Club Vosgien à la salle des fêtes
- ♣ Mardi 10 : Loto par le Foyer Alexandre Chatrian à la salle des fêtes
- ♣ Mercredi 11 : Cérémonie Commémorative par la Commune à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 15 : Concours de Belote par Détente et Loisirs du Préau à la salle des fêtes
- ♣ Dimanche 29 : Marché de Noël par le Foyer Alexandre Chatrian à la salle des fêtes



DÉCEMBRE

- ♣ Mercredi 31 : Réveillon de la nouvelle année par le Vogesina Club à la salle des fêtes